

PROCES VERBAL **RÉUNION du 9 juin 2023**

L'An deux mil vingt trois
et le neuf du mois de juin à 18h00,

Date de convocation

01/06/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 9

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BAUDRY,

Présents : M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, M. NASLIN Didier, Mme COTTEBRUNE Nadège, Mme BENOIT Maryline, M. BONISSENT Marc, Mme LEGRAND Christine, M. PASQUALOTTI Michel.

Absents : M. COUÉ Maxime, Mme LABOULBÈNE Lydie, Mme PORTIER Isabelle, Mme GAIN Maryvonne, M. DODE Gwénaél.

Absents excusés : M. LATROUITTE Pascal.

Secrétaire de séance : Mme MAUROUARD Pascale.

Le compte rendu de la séance du 6 avril 2023 est approuvé à la majorité des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

1 - Élections sénatoriales du 24/09/2023 : désignation des délégués du conseil municipal : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants des délégués des conseils

090623-13

Vu le décret N° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu l'instruction N° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de Mme BENOIT Maryline, M. PASQUALOTTI Michel, Mme COTTEBRUNE Nadège et de Mme LEGRAND Christine.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- M. BAUDRY Jean-Marc
- M. MAUROUARD Pascale
- M. NASLIN Didier

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenus :

M. BAUDRY Jean-Marc : 9 (neuf) voix
Mme MAUROUARD Pascale : 9 (neuf) voix
M. NASLIN Didier : 9 (neuf) voix

M. BAUDRY Jean-Marc, Mme MAUROUARD Pascale, M. NASLIN Didier ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants :

Le Maire rappelle ensuite qu'il convient de procéder à l'élection des délégués suppléants, au nombre de trois, en vue des élections sénatoriales.

Les candidatures enregistrées :

- M. PASQUALOTTI Michel
- Mme BENOIT Maryline
- COTTEBRUNE Nadège

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenus :

- M. PASQUALOTTI Michel : 9 (neuf) voix
- Mme BENOIT Maryline : 9 (neuf) voix
- Mme COTTEBRUNE Nadège : 9 (neuf) voix

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre de suppléants a été déterminé successivement par le nombre de suffrages obtenus puis en cas d'égalité des suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Mme BENOIT Maryline (1), M. PASQUALOTTI Michel (2), et Mme COTTEBRUNE Nadège (3) ayant obtenus la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H45.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du

13 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,
Pascale MAUROUARD



Le Maire,
Jean-Marc BAUDRY

